

OCTOBRE 2023 > FIN MARS 2024

POLITIQUE DE NON-ACCUEIL

Etat des lieux



©Martin Driguez





22/10/2023 : Recours en annulation auprès du Conseil d'État contre la suspension de l'accueil des hommes isolés

Alors que la plus haute juridiction administrative du pays avait suspendu en septembre 2023 la décision du gouvernement fédéral d'exclure de l'accueil les hommes isolés, la politique n'a pas changé pour autant. Sur le terrain, cette exclusion pourtant illégale continue d'être appliquée. Les associations n'ont pas eu d'autre choix que de poursuivre le recours en justice afin de faire annuler cette décision.

Une taskforce opérationnelle est mise en place par le gouvernement fédéral. Celle-ci se compose des cabinets ministériels et de plusieurs administrations (dont Fedasil, la Défense, la Régie des bâtiments et le Centre de crise national). Cette taskforce est chargée de trouver et d'ouvrir au moins 2.000 nouvelles places d'accueil temporaires, à l'approche de l'hiver.

10/2023 : Mise en place d'une taskforce



31/10/2023 : Amnesty International lance une « action urgente » pour pousser la Belgique à résoudre la crise de l'accueil

Amnesty International dénonce le "mépris choquant des droits des personnes demandeuses d'asile et de l'État de droit" dont fait preuve l'État belge. L'organisation internationale lance une action urgente à l'échelle internationale et demande au gouvernement belge de mettre en œuvre toutes les solutions possibles, y compris le plan de répartition des demandeur-euses d'asile dans les communes.

Le cadre financier a été modifié et clarifié par un arrêté royal afin de mieux financer les places d'accueil individuelles au niveau des communes. La logique de l'ouverture sur base volontaire est maintenue.

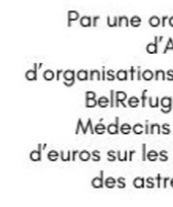
11/2023 : Des mesures pour stimuler les communes à ouvrir des places d'accueil



10/01/2024 : Projet de Code de la Migration

Un projet de Code de la Migration est présenté en conférence de presse par la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Ce projet de Code intègre la Loi Accueil et prévoit des adaptations. Ce projet de Code ne contient aucun mécanisme spécifique en cas de saturation du réseau d'accueil et supprime même la possibilité d'activer un plan de répartition en cas de crise.

2



02/02/2024 : Prise de position de l'Institut fédéral des droits humains

Par une ordonnance du 23 janvier 2024, la Cour d'Appel de Bruxelles autorise un collectif d'organisations non-gouvernementales, dont le CIRÉ, BelRefugees, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et Médecins du Monde, à saisir jusqu'à 2,9 millions d'euros sur les comptes de Fedasil, pour le paiement des astreintes dues dans les recours en justice collectifs.

23/01/2024 : La Justice autorise des ONG à saisir les comptes de Fedasil



L'Institut fédéral des droits humains (IFDH) s'inquiète de la situation de l'État de droit en Belgique et considère les manquements de l'État belge comme une sérieuse menace. L'Institut demande aux responsables politiques de reconnaître qu'il s'agit d'un problème urgent et de s'engager à mettre consciencieusement en œuvre les décisions des cours et tribunaux en matière d'accueil.

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile publie un bilan chiffré pour l'année 2023 et reconnaît que : « Par manque de places disponibles, ce sont 8.816 personnes qui n'ont pu intégrer notre réseau d'accueil en 2023 le jour de leur enregistrement. Ces personnes (des hommes isolés) ont été invitées à s'inscrire sur une liste d'attente et sont accueillies ultérieurement en fonction des places disponibles. »

13/02/2024 : Fedasil publie les chiffres-clés de 2023



Fin mars 2024

On comptabilise 3.800 demandeurs d'asile (hommes) en attente d'une place d'accueil et plus de 9.100 condamnations de Fedasil par le tribunal du travail depuis le début de la « crise ».

3

Contexte

Déjà publié en mai et décembre 2023, cette nouvelle édition du rapport dénonce à nouveau la normalisation de la « crise de l'accueil » ou plus simplement, la mise en place réelle et effective d'une politique de non-accueil. Ce rapport vise à interpeller les décideur·euses politiques et à sensibiliser le public en présentant des données sur les demandeurs de protection internationale (DPI) laissés sans accueil. Il met en exergue l'ampleur, la durée et la gravité de cette situation, ainsi que les conséquences qui en découlent sur les personnes concernées et sur les secteurs de la défense des droits des migrant·es et de l'aide aux personnes sans-abri.

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES À LA RUE ET EN ATTENTE D'UNE PLACE D'ACCUEIL

Entre octobre et novembre 2023, le nombre de demandeur·euses de protection internationale a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, puis a augmenté à nouveau entre décembre 2023 et fin mars 2024. Le réseau d'accueil de Fedasil est resté limité à environ 35.000 places (chiffre de novembre 2023) et a atteint sa capacité maximale en février 2024, avec 35.900 places. Depuis février, des places ont été fermées et d'autres vont l'être prochainement. En réponse, le gouvernement a mis en place une taskforce début octobre 2023 et a promis de créer au moins 2.000 places en plus des mesures spécifiques pour faire face à l'hiver. Malheureusement, force est de constater que ces mesures prises pour créer de nouvelles places étaient en réalité une conversion financière, pour la plupart, de places existantes dans le réseau des personnes en errance sur la Région Bruxelles Capitale. En effet, fin avril 2024, nous sommes toujours loin du compte.

Cette situation a pour conséquence une augmentation du nombre de personnes sans-abri, parmi lesquelles des familles et des enfants. Après d'innombrables promesses de faire plus et mieux sans résultats satisfaisants, le gouvernement prétend aujourd'hui ne pas pouvoir faire plus. La loi prévoit pourtant des solutions. En effet, des mesures telles que la réquisition de bâtiments et le déploiement de personnel militaire en situation d'urgence n'ont jamais été activées. L'argument de la force majeure qui dispenserait l'État de ses obligations a par ailleurs été rejeté par les tribunaux.

Les conséquences de cette inaction sont dramatiques et les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, le nombre de personnes en attente d'accueil a explosé, passant de 2.638 en octobre 2023 à 3.800 fin mars 2024. Un triste record est désormais atteint : les délais pour réintégrer le réseau d'accueil se situent entre 6 et 9 mois.

UNE SITUATION DE TERRAIN TOUJOURS DÉPLORABLE ET CHAOTIQUE

La situation des hommes sans-abri est alarmante. Depuis décembre 2023, de nombreux demandeurs d'asile dorment dans la rue, près des bureaux de l'Office des étrangers. Les conditions dans lesquelles ils se trouvent sont déplorables et ils ne peuvent s'appuyer que sur l'assistance des ONG. Les demandeur·euses vulnérables se voient également souvent refuser l'accès à l'enregistrement de leur demande d'asile, accès qui est limité à une demi-heure par jour ! Les personnes qui arrivent en dehors de cette période doivent revenir le lendemain. S'ils n'ont pas de solution pour passer la nuit, ils dorment dans la rue. Parmi eux, on compte aussi des familles avec enfants, des femmes seules et des personnes âgées.

Cette situation désastreuse mène à l'ouverture de nombreux squats à Bruxelles. Il s'agit de lieux d'hébergement extrêmement précaires, où se mêlent différents publics : des hommes demandeurs d'asile en attente d'une place d'accueil, des personnes sans-papiers, des personnes sans-abri, des familles avec enfants sans chez soi. Ces publics fragilisés et vulnérables sont ainsi mis en concurrence par les autorités. Il est indécent que des individus en situation précaire doivent ainsi lutter pour un accès à la dignité et aux droits. Cette situation affecte non seulement la santé physique et mentale des demandeur·euses mais crée également des dysfonctionnements à différents niveaux.

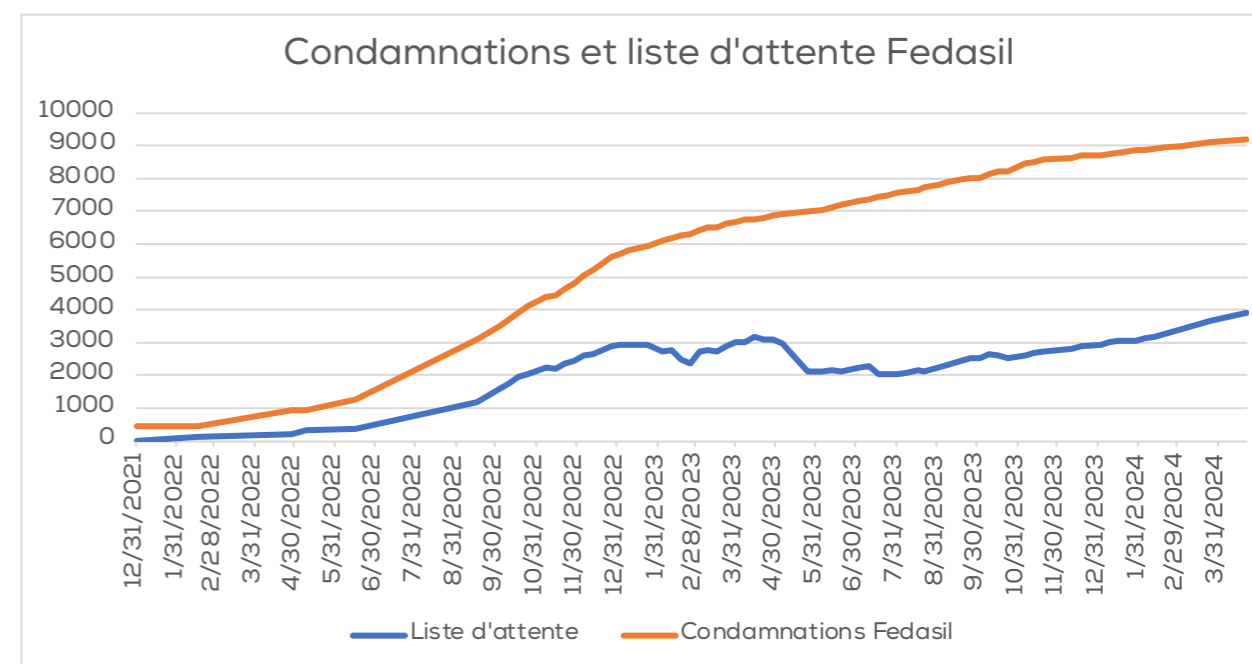
UN NOMBRE RECORD DE CONDAMNATIONS EN JUSTICE ET UNE GRAVE MISE EN DANGER DE L'ÉTAT DE DROIT

En septembre 2023, le Conseil d'État suspend la décision du gouvernement d'exclure temporairement les hommes seuls de l'accueil. Cependant, nous constatons que rien ne change dans la pratique. Le gouvernement priorise donc l'accueil des familles, des femmes et des enfants. Même s'il reconnaît son obligation d'accueillir les hommes seuls, force est de constater que trop peu de solutions sont mises en place pour faire face à la situation du terrain. En octobre 2023, des associations comme le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Médecins du Monde et BelRefugees ont poursuivi leur action en justice pour demander l'annulation de cette mesure. En janvier 2024, la Cour d'appel de Bruxelles a autorisé ces associations à saisir jusqu'à 2,9 millions d'euros sur les comptes de Fedasil suite aux nombreuses condamnations pour non-respect des obligations d'accueil des demandeurs d'asile.

Du côté juridique, les chiffres sont affolants également. En effet, le Refugee Legal Helpdesk de Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le barreau de Bruxelles et les départements pro bono de cabinets d'avocat·es ont informé et orienté plus de 8.000 personnes en demande d'asile depuis avril 2022.

Malgré plus de 9.100 décisions de justice en leur faveur, les hommes seuls doivent encore attendre des mois pour voir leur situation s'améliorer. Cette politique de déni d'accueil menace gravement l'État de droit. Il convient peut-être de rappeler que la Belgique préside le Conseil de l'Union européenne depuis janvier 2024 et semble particulièrement préoccupée par la situation dans d'autres pays européens... L'ironie de la situation ne passe pas inaperçue !

LE NON-ACCUEIL DES DEMANDEUR·EUSES D'ASILE : PLUS DE DEUX ANS ET DEMI DE



VIOLATION D'UN DROIT FONDAMENTAL ET TOUJOURS AUCUNE PERSPECTIVE POSITIVE À L'HORIZON

Face à l'ampleur de la situation et à la détresse des personnes concernées, il est inacceptable que le gouvernement fédéral ne prenne aucune mesure pour résoudre cette crise. Malgré nos appels répétés depuis deux ans et l'existence de solutions, le gouvernement ne semble pas saisir l'urgence de la situation. Les mesures prises dans l'accord migratoire de mars 2023 se sont révélées insuffisantes pour sortir de la crise. Il est impératif d'activer le plan de répartition obligatoire entre les communes pour soulager la pression sur le réseau d'accueil et garantir un accueil digne à tous et toutes, conformément aux obligations internationales de la Belgique. À l'aube des élections fédérales, nous appelons les décideur.euses politiques à agir pour mettre fin à cette politique de déni d'accueil et assumer leurs obligations. L'heure de la responsabilité politique a sonné !

Impact sur les personnes et l'accès aux services

La conséquence directe de cette politique de non-accueil est avant tout le manque d'abris et les conditions de vie précaires auxquelles sont exposés (entre autres) les demandeur.euses de protection internationale.

Les services humanitaires HUB et le réseau des centres d'hébergement d'urgence collectent des informations spécifiques sur les besoins émis par les demandeur.euses de protection internationale.

Ces données montrent que les demandes de logement restent la demande primordiale des demandeur.euses de protection internationale.

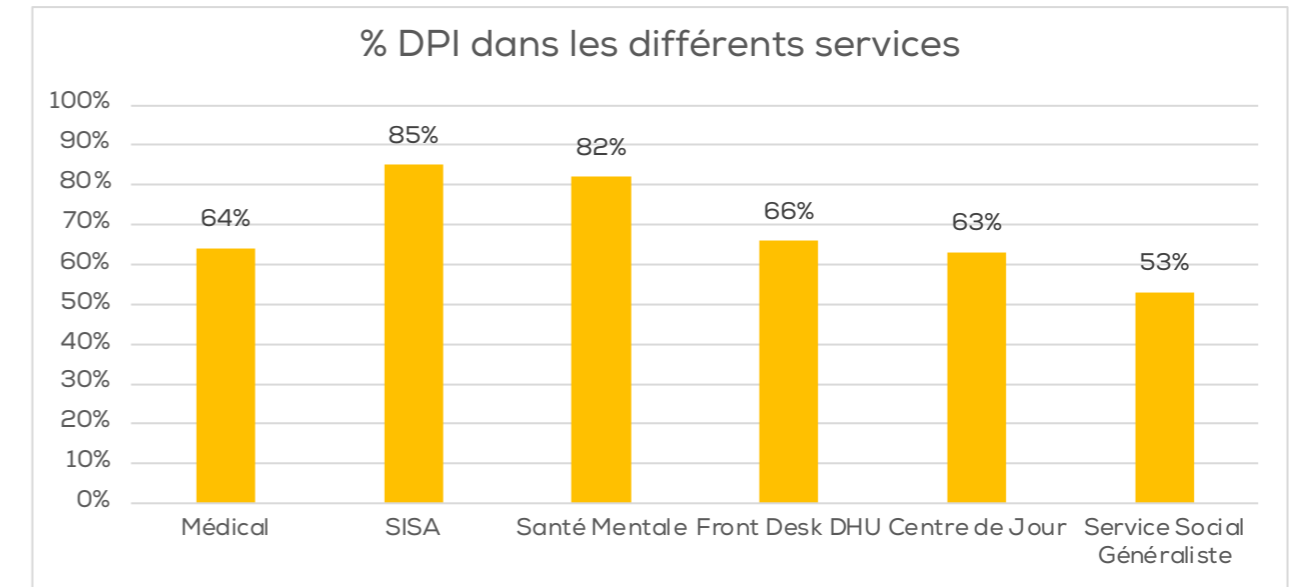
Hébergement:

En mars 2024, on compte, dans le réseau sans abris à Bruxelles, 2944 places subventionnées par le Brussels' deal et les autorités régionales. Pendant l'hiver, le nombre de places a pu être augmenté d'environ 300 places temporaires grâce à la mise en place du plan hiver. Malgré cela, le manque de place chronique, aggravé par le non-accueil des demandeurs de protection internationale, mène à la multiplication des installations précaires en rue notamment autour de Pacheco et des squats. A l'heure actuelle, nous avons identifié une vingtaine de squats en Région Bruxelles Capitale hébergeant plus de 500 personnes, mineurs compris. Les séjours dans la rue ne cessent de s'allonger. En effet, en mars, on compte 72 jours en moyenne avant l'accès à un hébergement et 152 jours en moyenne avant l'accès à une place Fedasil pour les DPI. Ces passages forcés et répétitifs en rue avant hébergement ont un impact dramatique sur la santé mentale et physique des bénéficiaires. Cette situation laisse les travailleur.euse.s de plus en plus démunies.

Hub Humanitaire:

Au Hub Humanitaire, les personnes demandeuses de protection internationale sont devenues le public structurel dans la plupart des services. Les services qui récoltent ces données, constatent qu'au moins la moitié des tous-tes les bénéficiaires sont en procédure de demande d'asile, avec des pics allant parfois jusqu'à 90%. Au cours de 2023 et début 2024, la proportion des DPI s'est stabilisée autour de 64% en consultation médicale, de 85% en consultation de soutien sociojuridique (SISA), de 82% auprès du service de santé mentale. Par ailleurs, les DPI représentent 66% des personnes enregistrées dans la liste d'attente pour les dispositifs d'hébergement d'urgence (DHU) BelRefugees, 63% des personnes fréquentant le centre de

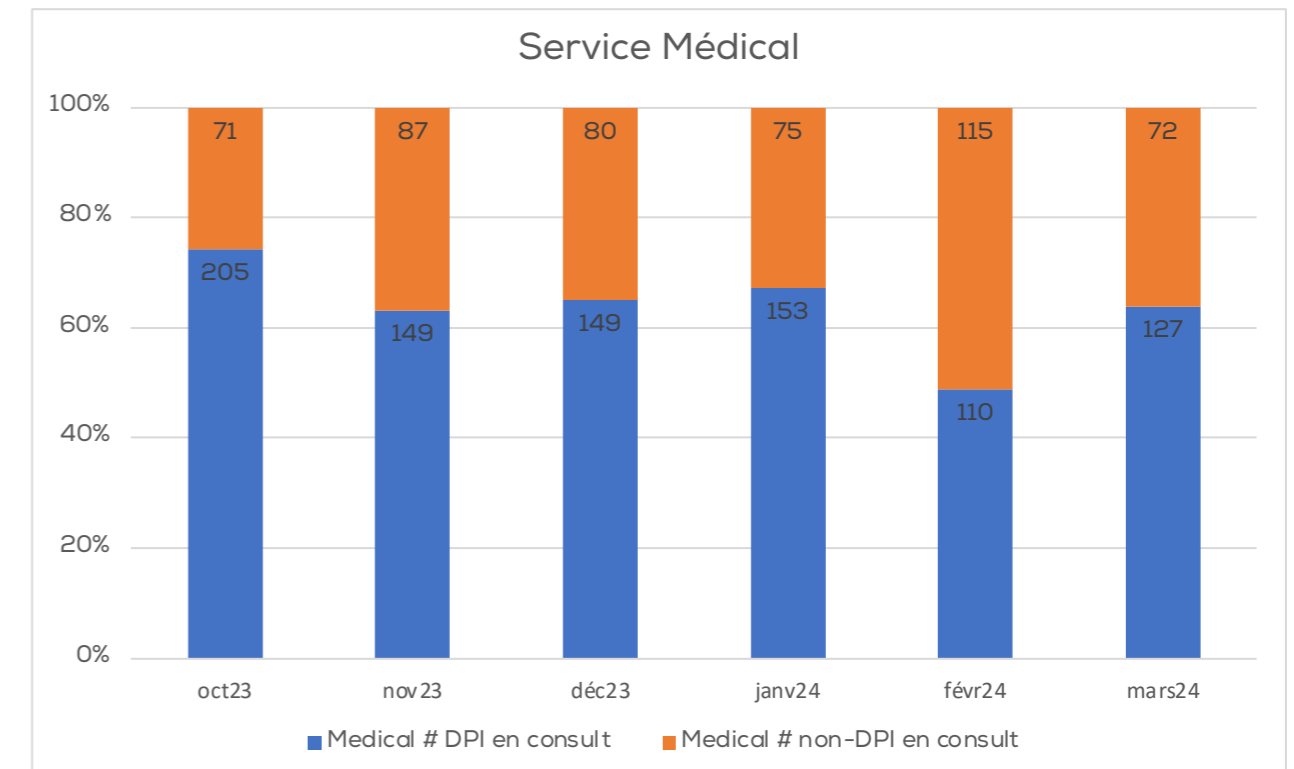
jour et 53% des ceux qui se sont référés au service d'assistance sociale généraliste.



SERVICE MEDICAL :

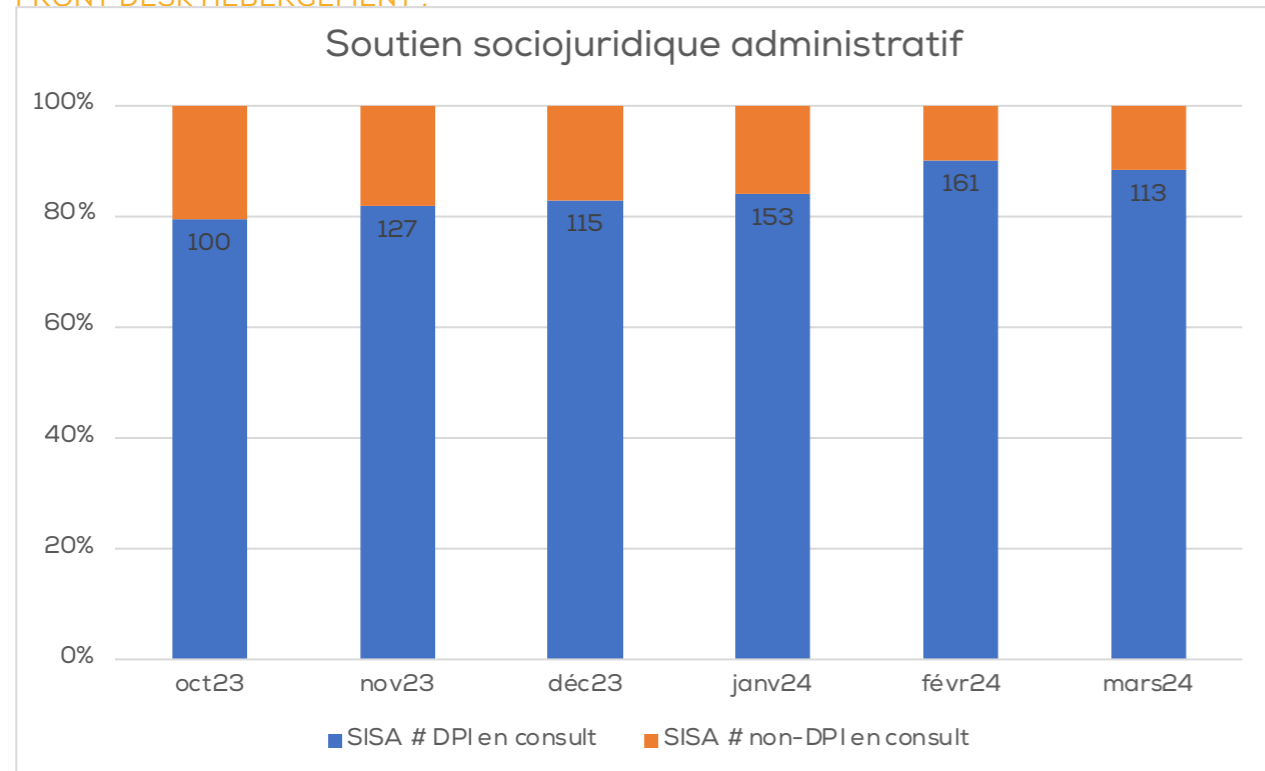
Par ailleurs, la capacité d'accueil du service médical est limitée de manière journalière par des jauges liées à la disponibilité du staff bénévole. Malheureusement, le nombre de refus au service médical reste important, démontrant ainsi la pression accrue sur le service qui ne parvient à absorber que 70% de la demande. Les personnes n'ayant pas obtenu de rendez-vous pour l'après-midi au Hub sont réorientées vers d'autres services médicaux. On constate que plus de 50% d'entre eux sont des DPI. Au service médical, les raisons de consultation les plus récurrentes des DPI sont des demandes d'hébergement ou des diagnostics liés au sans-abrisme et aux conditions de vie précaires comme les maladies de la peau, respiratoires et dentaires.

SISA :



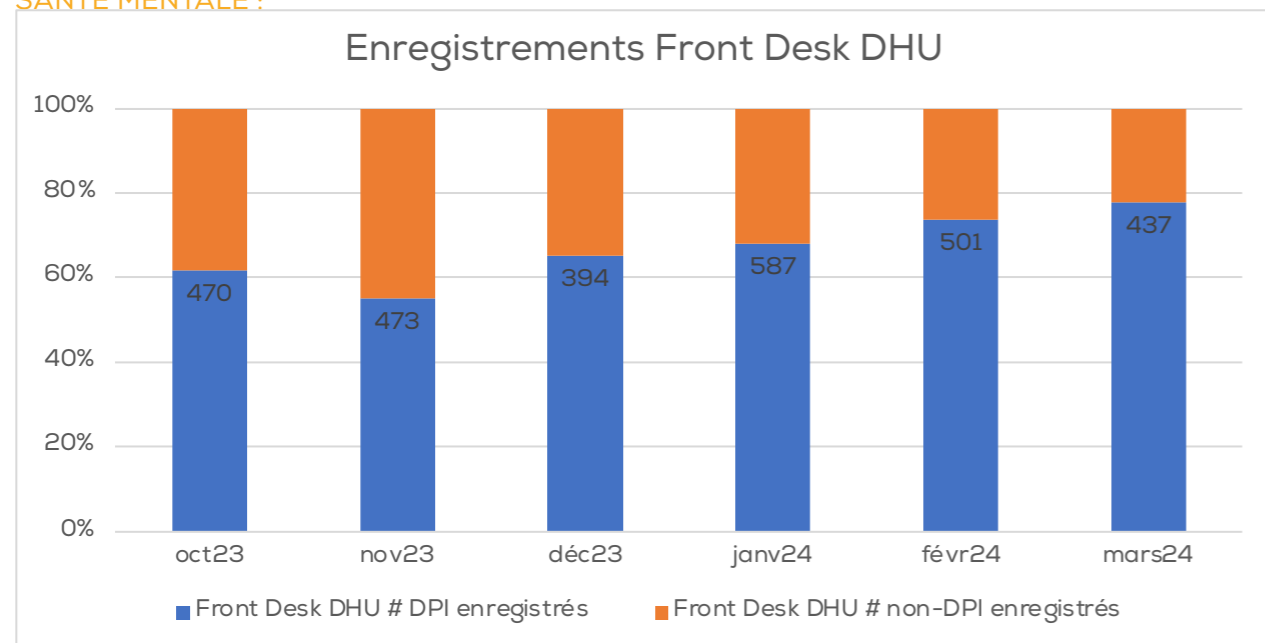
Concernant le service de soutien sociojuridique, la quasi-totalité des demandes concernent la demande d'asile ou la procédure Dublin. On remarque néanmoins que la requête la plus fréquente des DPI après les demandes d'asile ou les demandes relatives à la procédure Dublin concerne la question de l'hébergement.

FRONT DESK HEBERGEMENT :

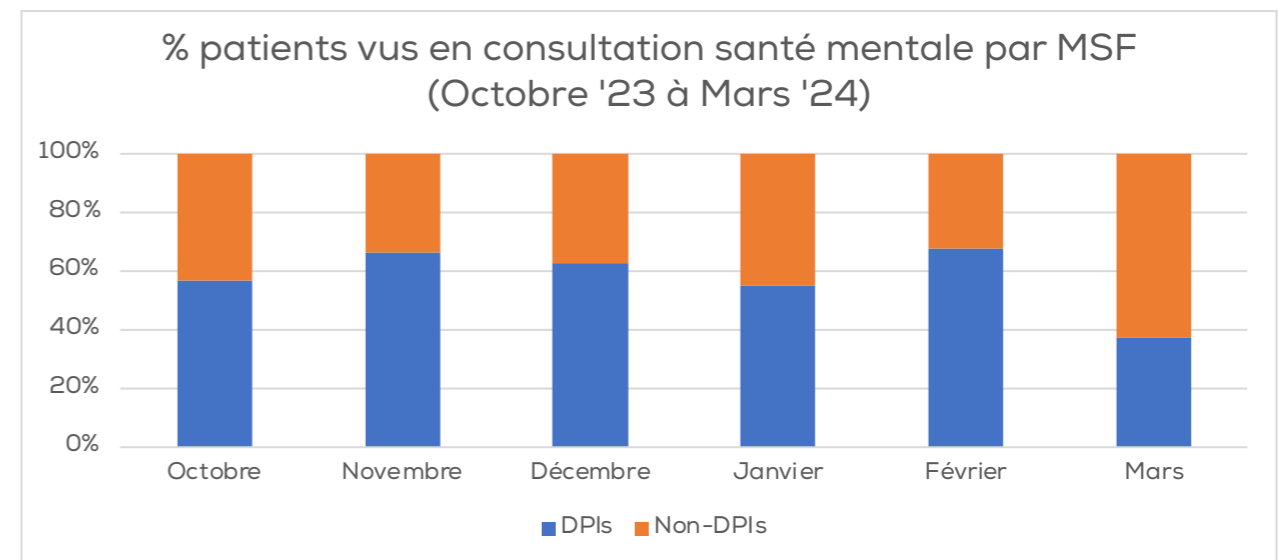


Au Front Desk pour l'enregistrement aux DHU pour les hommes isolés, la proportion de DPI en demande de place dans les hébergements d'urgence continue systématiquement d'augmenter. En effet, en 2023 on compte en moyenne que 50% des demandes émanent des DPI. Cependant, on a pu déjà constater une hausse au cours du dernier trimestre 2023 (61%). Cette hausse n'est pas anodine puisqu'elle semble se confirmer dans les premiers mois de 2024 (74% entre janvier et mars). Parmi les personnes enregistrées pour la première fois, 4 sur 5 sont des nouveaux DPI.

SANTE MENTALE :



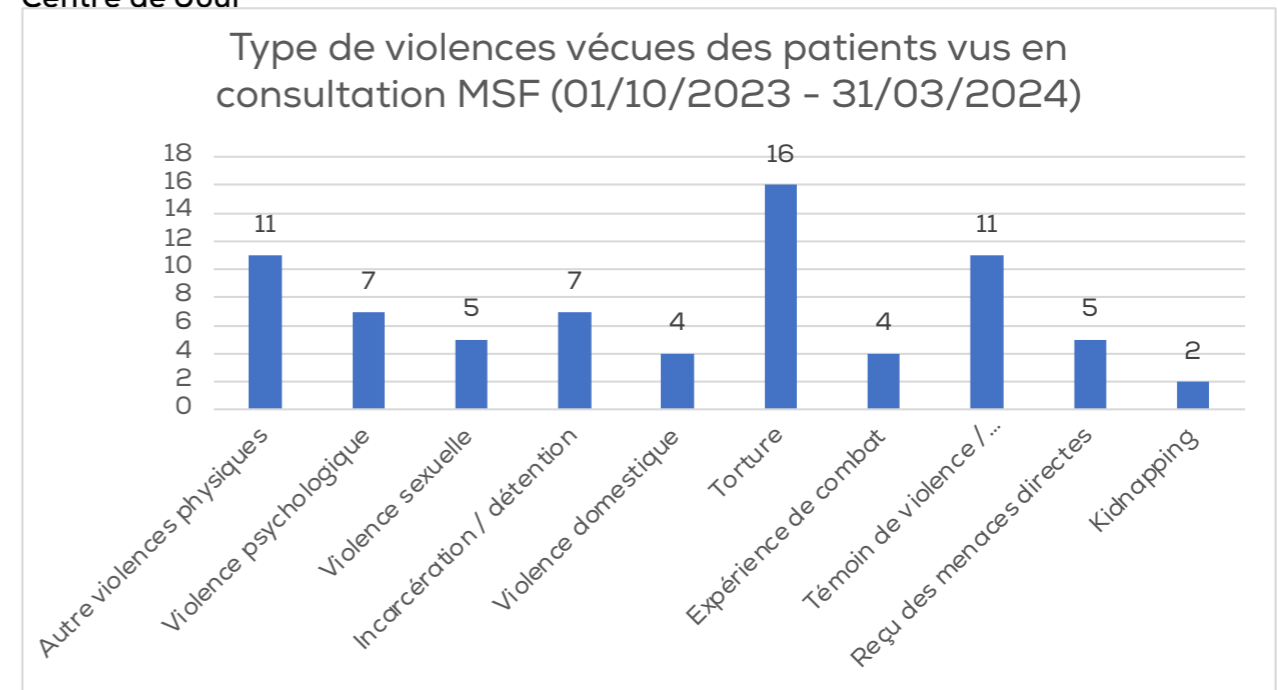
Les personnes rencontrées au cours des consultations santé mentale au Hub, mais aussi à



l'extérieur, sont souvent victimes de violence. Nombreuses d'entre elles ont été victimes de torture, de violences physiques ou ont été témoins de violences ou de meurtres. Etant donné les pathologies psychiatriques complexes de ces personnes, elles nécessitent des soins spécialisés et souvent à long terme. Ces violences sont majoritairement subies dans le pays d'origine (52%) mais également lors du parcours migratoire (22%), en Europe (11%) et en Belgique (11%).

Le graphique ci-dessous illustre, en pourcentage, les types de violence que les patients ont spontanément partagé avec les psychologues. Comme nous travaillons sur base des déclarations spontanées uniquement, le graphique est donc une nette sous-estimation du nombre réel. Durant la consultation, les psychologues ne posent pas de questions directes sur les violences subies. Pourtant, il nous semble que la grande majorité des personnes qui viennent nous voir pour demander de l'aide sont victimes de violences. Très souvent, il faut plusieurs consultations pour connaître les détails de ce qu'elles ont vécu.

Centre de Jour



Suite à la première enquête de juillet, une nouvelle enquête quantitative a été lancée au centre de jour du Hub Humanitaire entre le 20 et le 26 novembre 2023. L'enquête vise un recensement de certaines informations individuelles, administratives, ainsi que des lieux de vie et de fréquentation du public du Hub Humanitaire.

- 273 des 430 personnes recensé-es déclarent avoir une demande de protection internationale en cours (la même proportion qu'en juillet).
La situation de ce public n'évolue donc pas au cours des mois ce qui mène à une présence structurelle de 63.5% des DPI au Hub (en ligne également avec les chiffres de fréquentation des autres services spécialisés).
- 12 des 273 DPI ont obtenu une place Fedasil (50% en moins qu'en juillet), droit auquel iels peuvent légalement prétendre.
- 20% des répondant-es DPI ayant eu accès au Hub pour la première fois lors de l'enquête étaient arrivés en Belgique en moyenne dans les derniers 10 jours, période pendant laquelle iels ont déposé leur demande d'asile.
- 60 répondant-es (21% de la population) sont des nouvelles-aux arrivant-es en Belgique, surtout provenant d'Erythrée, Ethiopie et Afghanistan.
Pour ceux qui revenaient au Hub, leur arrivée en Belgique remontait en moyenne à 7 mois avant. Au moment de l'enquête, les DPI recensé-es ont déjà attendu en moyenne 5 mois, période durant laquelle iels n'ont pas eu accès aux places d'hébergement fédérales.
- 68.5% des DPI dorment habituellement à la rue, et seulement 15.8% ont trouvé une place dans un hébergement d'urgence (dont la plupart dans un des DHU de BelRefugees ou de la Croix-Rouge, et seulement 7 personnes au Samusocial pour la nuit précédente), et 1.8% dans des hébergements informels ou occupés. 92% d'entre eux se trouvent à Bruxelles.
- Les nationalités dominantes des DPI sont l'Erythrée, l'Afghanistan, l'Ethiopie, Palestine et Syrie.

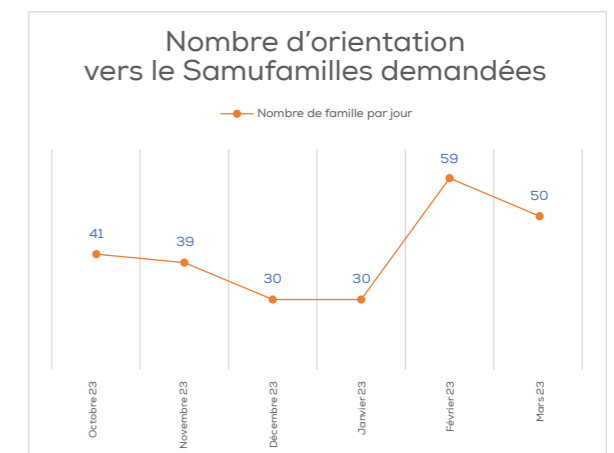
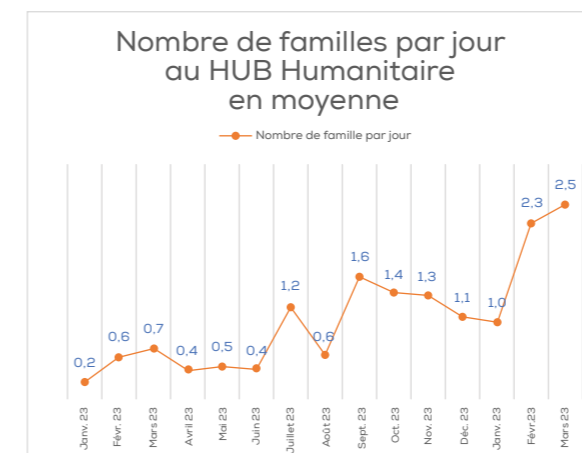


Ces derniers mois, le nombre de familles en rue a fortement augmenté. Cette situation est directement liée au durcissement des politiques d'accueil, d'asile et sociale. En effet, plusieurs fermetures des centres pour familles du réseau Fedasil et du réseau d'urgence régional, effectives et prévues pendant la période, ont contribué de manière déterminante à cette augmentation.

Il faut ajouter à ce contexte déjà saturé, le non-accueil des familles qui se présentent à l'Office des Etrangers en dehors des heures d'ouverture (8h30 à 9h15), et les propositions d'accueil déplorables offertes aux familles en procédure Dublin. Cela ajoute une pression supplémentaire à un système déjà à bout de souffle.

Les familles qui se retrouvent à la rue se tournent ou sont orientées vers le Hub Humanitaire avec l'espoir d'y trouver une solution d'hébergement.

C'est ainsi que, depuis 2023, le Hub enregistre une forte augmentation du nombre de demandes d'hébergement provenant des familles. Cette augmentation se confirme en juillet et connaît un pic important en septembre, les demandes ne cessant d'augmenter au cours du premier trimestre 2024.



Le premier recours est de les orienter vers le Samusocial. Faute de manque de places, ces orientations connaissent un taux d'échec¹ structurel de plus de 50%, avec des pics de 60% en début 2024.

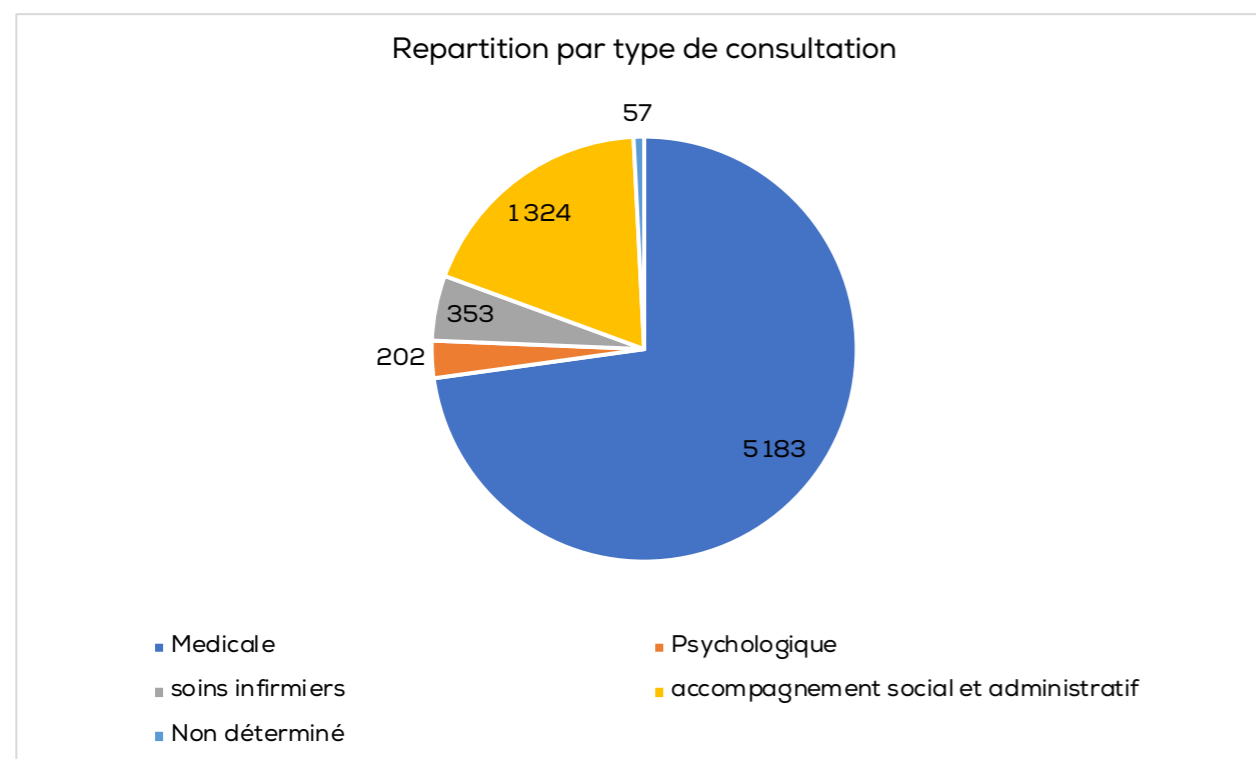
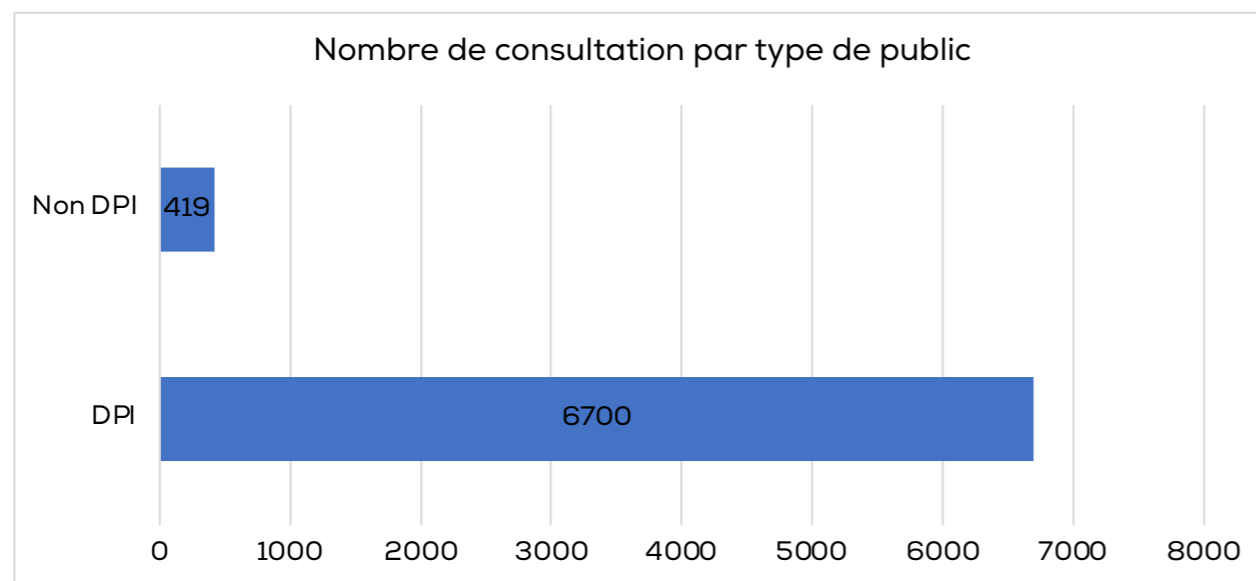
Dans ce contexte de sursaturation et dans l'absence de politiques publiques capables de répondre au besoin grandissant d'hébergement pour ce public, les familles en rue, quand elles ont de la chance, trouvent un abri précaire via les réseaux citoyens qui se cotisent pour payer des nuits d'hôtels, ou pour les accueillir chez eux.

Par ailleurs, les squats bruxellois offrent à ces familles en difficulté des solutions d'hébergement qui deviennent de plus en plus structurelles. S'ils ont le mérite de fournir une réponse à un besoin urgent, les squats subissent des pressions politiques croissantes et font face à des ordres d'expulsion toujours plus fréquents, avec une mise en compétition avec les opérateurs d'hébergement.

¹ Il est important de noter que le nombre d'orientations mentionnées dans nos données correspondent au nombre de tentatives d'orientation et pas au nombre de familles demandeuses. Au cours d'une journée, l'équipe va pouvoir effectuer plusieurs tentatives pour une même famille.

L'importance du Refugee Medical Point

Le Refugee Medical Point est né de la crise du non-accueil. Il fournit des consultations médicales, psychologiques et des soins infirmiers de façon inconditionnelle. Environ 1000 consultations ou soins y sont prodigués chaque mois. Le public est composé à 94% de DPI et 54% d'entre eux sont actuellement en rue. Depuis l'ouverture du RMP la demande médicale ne cesse d'augmenter et le centre arrive à saturation. Ainsi entre février et mars, 586 personnes n'ont pas pu être reçues en consultation le jour même et ont dû être renvoyées au jour suivant.



Attention particulière aux mineur·es non accompagné·es

ACCUEIL ET PROFIL DES MENA

En 2023, Fedasil s'est fermement engagé à étendre le réseau d'accueil aux mineurs non accompagnés (MENA). Malheureusement, nous avons constaté au cours des derniers mois une diminution du nombre de places disponibles. En effet, seulement 3.435 places étaient disponibles fin mars 2024, contre 3.528 places en octobre 2023. Fedasil justifie ceci par une forte baisse des entrées et un faible taux d'occupation dans la première phase d'accueil, qui serait inférieur à 50%. Cette diminution des places d'accueil nous inquiète fortement. En effet, un réseau d'accueil suffisamment solide devrait être en mesure de fournir des places tampons pour faire face aux augmentations éventuelles des arrivées.

Les chiffres exacts concernant les taux d'occupation dans les différentes phases d'accueil ne sont pas disponibles. L'accueil dans la deuxième phase resterait stable avec des taux d'occupation supérieurs à 70%. Dans la troisième phase d'accueil, nous constatons une saturation permanente. En effet, seules quelques places sont disponibles et le système doit donc gérer une demande croissante d'entrées dans le réseau d'accueil contre très peu de sorties. Les jeunes qui sont prêts à être indépendants et à vivre de façon autonome ne trouvent pas de logement adéquat sur le marché privé. Par conséquent, les places de la troisième phase d'accueil restent souvent occupées plus longtemps que nécessaire.

12

En ce qui concerne les profils des MENA, nous constatons une augmentation du nombre de jeunes Erythréens, qui se frayent petit à petit un chemin dans le réseau belge. Le nombre de jeunes Maghrébins est également en augmentation. Par contre, on constate une diminution du nombre de jeunes Afghans, bien qu'ils restent parmi les cinq nationalités les plus répandues parmi les MENA. En mars 2024, ce classement se présente comme tel : 1. Érythrée, 2. Afghanistan, 3. Syrie, 4. Maroc, 5. Palestine.

13

Nous observons un nombre alarmant de jeunes enfants (moins de 13 ans) dans la première phase d'accueil. Il semble qu'il soit très difficile de les placer dans des lieux d'accueil adéquats et les places pour ce profil spécifique manquent cruellement. Nous continuons également à voir de plus en plus de jeunes filles avec un parcours migratoire complexe, qui rapportent avoir été victimes de violence sexuelle sur leur trajet via la Tunisie.

TUTELLE

Au mois de mars 2024, 265 nouveaux mineurs ont été signalés. Ce chiffre est nettement inférieur à celui du mois d'octobre 2023. En effet, à l'époque, nous avons enregistré 497 nouveaux signalements. Il y a actuellement 3.903 jeunes sous tutelle, avec un réseau de 657 tuteurs actifs², dont 358 néerlandophones et 299 francophones. 507 d'entre eux sont des tuteurs volontaires, 37 des tuteurs salariés. La liste des jeunes en attente d'un tuteur diminue, mais les chiffres exacts ne sont malheureusement pas disponibles. On estime le nombre de jeunes qui seraient sur la liste d'attente à environ 400.

² En mars 2024, on comptait 657 tuteurs actifs :

- 507 tuteurs volontaires
- 94 tuteurs privés-indépendants
- 19 tuteurs en société
- 37 tuteurs employés

(<https://justitie.belgium.be/sites/default/files/downloads/2024%2003%20Stat%20ST-DV%20NT.pdf>)

Recommandations

Vu la durée, l'ampleur et l'extrême gravité de la situation et des conséquences humaines et juridiques de cette politique de non-accueil, nous demandons au gouvernement fédéral sortant de mettre fin à la normalisation de cette situation, indépendamment de la période d'affaires courantes qui s'annonce après les élections de juin 2024.

Par ailleurs, nous demandons aux décideur-euses politiques de la future coalition gouvernementale de prendre leurs responsabilités et de respecter à nouveau le droit à l'accueil.



Pour ce faire, nous demandons au gouvernement fédéral :

A COURT TERME :

- Assurer à tou-s-tes un accès inconditionnel et direct aux services médicaux préventifs et curatifs.
- Mettre à l'abri temporairement les personnes notamment dans des hôtels ou dans des places d'accueil d'urgence supplémentaires.

A MOYEN TERME :

- Faciliter la sortie du réseau d'accueil en délivrant un titre de séjour aux personnes présentes depuis des années dans le réseau d'accueil et aux personnes inéloignables afin de libérer des places dans les centres d'accueil.
- Activer, comme cela est prévu dans la loi en cas de saturation du réseau, un plan de répartition en aide financière auprès des CPAS et en ILA (Initiatives Locales d'Accueil) auprès des communes.

A LONG TERME :

- Augmenter la capacité totale du réseau d'accueil Fedasil (places structurelles et tampons) et prévoir une place d'accueil pour l'ensemble des bénéficiaires qui soit adaptée à leurs besoins et à leurs vulnérabilités.

Glossaire

Brussels Deal	Un accord financier entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Bruxelles pour prendre en charge l'accueil des demandeurs d'asile
DHU	Dispositif d'hébergement d'urgence : les centres d'hébergement pour les personnes sans-abris
DPI	Demandeur de protection internationale
Fedasil	L'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
Force majeure	Des circonstances anormales ou imprévues
Hub humanitaire	Établi en 2017, le Hub humanitaire de Bruxelles a été créé en réponse à l'apparition d'une nouvelle population migrante en errance. Aujourd'hui, il sert une communauté plus large, y compris les demandeurs d'asile, ceux qui ne sont pas logés ou qui n'ont pas d'accès effectif aux services. Le Hub fournit une gamme de soutien et de services, tel que de la nourriture, des vêtements, des kits d'hygiène, des douches, des soins de santé physique et mentale, une assistance sociale et juridique, la possibilité de maintenir et rétablir les liens familiaux, ainsi qu'un accompagnement spécialisé pour des publics vulnérables comme les mineurs étrangers non-accompagnés et les femmes en situation de migration.
IFDH	L'Institut Fédéral des Droits Humains
MENA	Mineur non-accompagnée
OE	Office des étrangers: l'OE assure spécifiquement l'application de la politique gouvernementale belge relative à la gestion des flux migratoires. ³
ONG	Organisation non-gouvernementale
Pacheco	Les bureaux de l'office des étrangers et aussi temporairement, l'endroit d'enregistrement des demandes de protection internationale.
Plan Hiver	Un renforcement des activités des hébergements d'urgence à Bruxelles, du 1 ^{er} novembre au 31 mars.
Procédure Dublin	La procédure de Dublin permet d'établir quel pays est responsable pour l'examen de votre demande d'asile. Cela signifie que vous pourriez être transféré d'ici vers un autre pays, si ce pays est responsable de l'examen de votre demande. La procédure de Dublin a deux objectifs: <ul style="list-style-type: none">• garantir que votre demande d'asile parviendra aux autorités du pays responsable de l'examen de cette demande;• garantir que vous ne pourrez faire plusieurs demandes d'asile dans plusieurs pays afin de prolonger votre séjour dans les pays de Dublin.• Les autorités d'ici n'examineront pas votre demande plus avant tant qu'il n'aura pas été décidé quel pays est responsable de l'examen de votre demande.⁴
RMP	Refugee Medical Point
SISA	Service socio-juridique de BelRefugees
Squat	L'occupation d'un hébergement sans permission du propriétaire

³<https://dofi.ibz.be/fr/propos>

⁴https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2022-02/Brochure-B_Fran%C3%A7ais.pdf



CONTACTS:

Vluchtelingenwerk Vlaanderen - Thomas Willekens – Chargé de mission
thomas.willekens@vluchtelingenwerk.be

CIRÉ - Sotieta Ngo – Directrice générale
sngo@cire.be

Médecins du Monde – Amélie Deprez – Coordinatrice Régionale Bruxelles
amelie.deprez@medecinsdumonde.be

Médecins Sans Frontières – Azaad Alocco, MSF Belgium mission
msfocb-belgium-hom@brussels.msf.org

BELRefugees – Mehdi Kassou – Directeur Général
mehdi.k@belrefugees.be

Caritas International – Tom Devriendt – Coordinateur plaidoyer
t.devriendt@caritasint.be

HUB Humanitaire – Lorenzo Durante-Viola – Coordinateur HUB Humanitaire
coordo.hub@medecinsdumonde.be